



Fiche de données de sécurité

24 heures - Numéros de téléphone en cas d'urgence
Urgence médicale/
Empoisonner le Contrôle:
Dans Les Etats-Unis: Appel
1-800-222-1222.

Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.

Urgence transport/Centre national de Réponse:

1-800-535-5053-3
52-323-3500

NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.

IMPORTANT: Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régi sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

This Safety Data Sheet is available in American Spanish upon request. Los Datos de Seguridad pueden obtenerse en Espanol si lo requiere.

Nom:	CDA Blockade Fire-Rated Intumescent Acrylic Latex Sealant	Date de Révision:	7/10/2024
Product UPC Number:	070798740587	Remplace:	3/29/2024
Utilisation du produit:	calfeutrant	Fiche de données de sécurité Nombre	8001066
Manufactured For	DAP Global Inc. 2400 Boston Street Suite 200 Baltimore, MD 21224-4723 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)	Imported by:	DAP Canada 475 Finchdene Square Unit 5 Scarborough, Ontario M1X 1B7 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)
	Fiche de données de sécurité Coordinateur: MSDS@dap.com		Fiche de données de sécurité Coordinateur: MSDS@dap.com
	Emergency Telephone: 1-800-535-5053, 1-352-323-3500, 1-800-222-1222		Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-535-5053, 1-352-323-3500
Préparateur:	Affaires réglementaires et environnementales		

2. Identification des dangers

Classification SGH

Cancérogénicité, catégorie 1A, Irritation de la peau, catégorie 2, Irritation oculaire, catégorie 2A, STOT, exposition répétée, catégorie 2, Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4, Toxicité reproductive, catégorie 2

Symboles du produit**Mention d'avertissement**

Danger

Dangers spécifiques

35% Du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

MENTIONS DE DANGER SGH

Irritation de la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Cancérogénicité, catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer.
Toxicité reproductive, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

3. Information sur les composants

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>Symbols GHS</u>	<u>Phrases GHS</u>
Polyphosphoric acids, ammonium salts	68333-79-9	7-13	GHS07	H319
Zinc borate	1332-07-6	7-13	GHS07-GHS08	H319-361
Graphite	7782-42-5	5-10	GHS02	H252
Pierre à chaux	1317-65-3	3-7	GHS07-GHS08	H315-319-372
Le Verre de Borosilicate de Chaux de soude	65997-17-3	3-7	GHS08	H350
Propylène glycol	57-55-6	1-5	GHS08	H372
Sulfuric acid	7664-93-9	1-5	GHS05-GHS06-GHS08	H314-330-350
Silice cristalline	14808-60-7	0.1-1.0	GHS07-GHS08	H332-350-370-372

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

4. Premiers secours

En cas d'exposition par inhalation: Ce produit ne devrait pas présenter de danger d'inhalation dans des conditions ambiantes. Si la respiration est difficile, quitter la zone et aller à l'air frais. Si le malaise persiste, obtenir de l'aide médicale immédiatement.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact, lavez immédiatement avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que l'irritation disparaisse. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Aucune connue.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: Porter un respirateur autonome à pression d'air (approuvé NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection personnel complet. Utiliser une lance-brouillard afin de refroidir les contenants exposés.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse, Water Spray or Fog, Water

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour la protection de l'environnement: Essuyer ou racler et contenir à des fins de récupération ou d'élimination. Nettoyer la zone de façon appropriée. Éliminer l'absorbant ou les produits de nettoyage saturés de façon appropriée, puisqu'une combustion spontanée peut se produire. Des lois et des règlements locaux, provinciaux et fédéraux peuvent s'appliquer aux déversements et à l'élimination de ce produit et des produits et des articles utilisés pour le nettoyage des déversements.

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Portez l'équipement de protection personnelle qui s'impose. En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS/SINE PAS AVALER. Utiliser seulement si la ventilation est adéquate. Assurer l'entrée d'air frais pendant l'application et le temps de séchage. Laver vigoureusement après la manipulation.

Stockage: Éviter la chaleur excessive ou le froid excessif. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120° F (48,8° C). Entreposer loin des produits caustiques et des agents oxydants.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV-TWA</u>	<u>ACGIH-TLV STEL</u>	<u>OSHA PEL-TWA</u>	<u>OSHA PEL-CEILING</u>
Polyphosphoric acids, ammonium salts	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Zinc borate	2 mg/m ³ TWA As	6 mg/m ³ STEL As	N.E.	N.E.
	Borate compounds, inorganic [RR-33876-1]	Borate compounds, inorganic [RR-33876-1]		
	inhalable particulate matter	inhalable particulate matter		
Graphite	2 mg/m ³ TWA all forms except graphite fibers respirable particulate matter	N.E.	15 mg/m ³ TWA synthetic total dust, 5 mg/m ³ TWA synthetic respirable fraction, 15 mppcf TWA natural respirable dust	N.E.
Pierre à chaux	N.E.	N.E.	15 mg/m ³ TWA total dust, 5 mg/m ³ TWA respirable fraction	N.E.

Le Verre de Borosilicate de Chaux de soude	1 fiber/cm ³ TWA As Continuous filament glass fibers [RR-01545-2] respirable fibers: length >5 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination Synthetic vitreous fibers, 5 mg/m ³ TWA As Continuous filament glass fibers [RR-01545-2] inhalable particulate matter Synthetic vitreous fibers	N.E.	N.E.	N.E.
Propylène glycol	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Sulfuric acid	0.2 mg/m ³ TWA thoracic particulate matter	N.E.	1 mg/m ³ TWA	N.E.
Silice cristalline	0.025 mg/m ³ TWA respirable particulate matter	N.E.	50 µg/m ³ TWA Respirable crystalline silica	N.E.

Conseils supplémentaires: MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

Remarques

14808-60-7 The 2002 ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents lists the median Respirable Particulate Mass (RPM) point for crystalline silica at 4.0 microns in terms of the particle's aerodynamic diameter.

The TLVs for crystalline silica represent the respirable fraction.

OSHA PEL TWA for Quartz is calculated using the following formula: $10 \text{ mg/m}^3 / (\% \text{ SiO}_2 + 2)$. Both concentration and percent quartz for the application of this limit are to be determined from the fraction passing a size selector with the following characteristics.

Aerodynamic diameter (unit density sphere)	Percent passing selector
2	90
2.5	75
3.5	50
5.0	25
10	0

14808-60-7 Crystalline silica is a specially regulated substance for which an OSHA chemical-specific exposure standard exists. Detailed information regarding this substance may be found in 29 CFR 1910.1053. Medical surveillance information regarding this substance may be found in Appendix C to 29 CFR 1910.1053.

Protection individuelle



Équipement de protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m³) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures.



Protection de la peau: gants en caoutchouc



Protection des yeux: Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.



L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: inutile dans les conditions normales d'utilisation.



PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur:	Rouge	Caractéristiques:	Encre Grasse
Odeur :	L Ammoniaque très Insignifiante	Etat Physique:	Encre Grasse
Densité, g/cm3:	1.37	Seuil de l'odeur:	Pas Etabli.
Freeze Point, °C:	Pas Etabli.	pH:	Entre 7,0 et 12,0
Solubilité dans l'eau:	Pas Etabli.	Viscosité (mPa.s):	Not Established
Température de décomposition:	Pas Etabli.	Partition Coeff., n-octanol/water:	Pas Etabli.
Plage du point d'ébullition:	N.A. Mixture w/o a constant boiling point.	Limites d'explosion, %:	N.E.
Point d'éclair minimum, ° C:	Water - based, does not flash.	Température d'auto-inflammation	Pas Etabli.
Taux d'évaporation:	Plus lent Que Acétate de n-Butyl	Pression de vapeur, en mmHg:	Pas Etabli.
Densité de vapeur:	Plus lourd Qu'Aéer	Méthode Flash:	Non applicable
Poussières combustibles:	Ne supporte pas la combustion		

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair déclaré ci-dessus est celui de l'agent propulseur.)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter: Chaleur excessive ou froid excessif.

INCOMPATIBILITÉ: Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Produits de décomposition dangereux: Produits de décomposition habituels : oxydes de carbone (COx) et oxydes d'azote (NOx).

11. Informations toxicologiques

Inhalation: Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une légère irritation du système respiratoire (nez, bouche, muqueuses).

Contact avec la peau: Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Un contact excessif et répété avec la peau peut causer une légère irritation.

Contact avec les yeux: Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation.

Ingestion: Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Une dose unique administrée oralement présente une très faible toxicité. La quantité ingérée lors d'un incident ou durant la manipulation industrielle ne devrait pas causer de lésion, toutefois, l'ingestion d'une grande quantité pourrait causer des lésions.

Cancérogénicité: Pas d'information

RISQUE DE SANTE CHRONIQUE: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une légère irritation des yeux et de la peau. L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalé des sources de métier est cancérogène aux humains (Groupe 1- cancérogène aux humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classifie respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérogène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérogènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classifie la silice cristalline, le quartz, comme une

substance cancérigène humaine présumée (le Groupe A2). Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérigène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérigène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérigène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Peau le Contact

Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

<u>N° CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>LD50 par voie orale</u>	<u>LD50 par voie cutanée</u>	<u>Vapeur CL50</u>
68333-79-9	Polyposphoric acids, ammonium salts	>2000 mg/kg Rat	N.I.	N.I.
1332-07-6	Zinc borate	>10000 mg/kg Rat	>10000 mg/kg Rabbit	N.I.
7782-42-5	Graphite	N.I.	N.I.	N.I.
1317-65-3	Pierre à chaux	6450 mg/kg Rat	N.I.	N.I.
65997-17-3	Le Verre de Borosilicate de Chaux de soude	>2000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg	>20 mg/L
57-55-6	Propylène glycol	22000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	>20 mg/L
7664-93-9	Sulfuric acid	2140 mg/kg Rat	N.I.	173.5 mg/L Rat
14808-60-7	Silice cristalline	N.I.	N.I.	N.I.

N.I. = Aucune information

12. Informations écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

13. Considérations relatives à l'élimination

Informations sur l'évacuation: Disposer de ce matériau en respectant les lois fédérales, provinciales et municipales.

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Portez l'équipement de protection personnelle qui s'impose. En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

14. Informations relatives aux transports

Précautions de transport spéciaux: Pas d'information

DOT Numéro UN/NA: Pas Applicable
 approprié Nom d'expédition: Pas Régulé.
 Nom technique: Pas Applicable
 Catégorie de risque: Pas Applicable
 Sous-classe de danger: N.A.
 Groupe d'emballage: Pas Applicable

15. Informations réglementaires

SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>
Zinc borate	1332-07-6
Sulfuric acid	7664-93-9

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.
 Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États -Unis:

Absence d'éléments TSCA12(b) dans ce produit.

16. Autres informations

Date de Révision: 7/10/2024 Remplace: 3/29/2024

MOTIF DE LA RÉVISION: Product Composition Changed
 Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):
 01 - Product Information
 09 - Physical & Chemical Information
 11 - Toxicological Information

Fiche de données de sécurité créé(e) par: Service des affaires réglementaires

Evaluations HMIS:

Santé:	Inflammabilité:	Réactivité:	Protection individuelle:
1	1	0	X

COV exempt d'eau et de solvant, g/L: 38.7

COV du matériau, g/L: 26

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, Poids %: 5.27

VOC Actual, Wt/Wt%: 1.9

Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes. Sont classées en catégorie 1 des substances ayant produit une toxicité significative chez les êtres humains et en cas de preuves d'une toxicité significative dès la première exposition. Mort cellulaire, altération des paramètres biochimiques, hématologiques ou urologiques. Affecte le système nerveux central ou périphérique et les sens. Nécrose multifocale ou diffuse, formation de fibrose ou de granulome dans les organes.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

GHS02



GHS05



GHS06



GHS07



GHS08



Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIE SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de maintenance auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.